



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>)	
Discours de M. Ould Mohamed Laghdaf (Mauritanie) . . .	395
Discours de M. Nase (Albanie)	397
Discours de M. Boucetta (Maroc)	401
Discours de M. Afshar (Iran)	408

Président : M. Indalecio LIEVANO (Colombie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (*suite*)

1. M. OULD MOHAMED LAGHDAF (Mauritanie) : Je ne saurais commencer mon intervention, monsieur le Président, sans vous adresser au préalable les chaleureuses félicitations de la délégation mauritanienne pour votre brillante élection à la présidence de cette trente-troisième session de l'Assemblée générale. Connaissant votre expérience et vos qualités humaines et intellectuelles, je suis convaincu que vous saurez conférer à nos travaux l'objectivité et le sérieux que requiert toute oeuvre de la dimension de celle de l'Organisation des Nations Unies.

2. Je tiens également à exprimer à votre prédécesseur, l'ambassadeur Mojsov, de la Yougoslavie, notre estime et notre reconnaissance pour la manière combien remarquable avec laquelle il a dirigé les travaux de la session écoulée. Je voudrais, par la même occasion, rendre hommage aux qualités exceptionnelles de notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, dont l'action constante et la hauteur de vues constituent un stimulant certain pour notre organisation.

3. Cette organisation a été créée, comme l'a si bien dit notre secrétaire général [voir A/33/1, sect. III], pour être, entre autres choses, le garant de la justice et de la paix pour les petits pays qui, autrement, se trouveraient sans recours dans un monde régi presque exclusivement par la politique de puissance. En outre, notre organisation, malgré ses insuffisances, est devenue à l'époque moderne, où l'interdépendance des nations s'impose à tous sans distinction de race ou d'idéologie, une nécessité sans laquelle la vie internationale serait inconcevable.

4. Ce sont là autant de raisons qui font que la Mauritanie, pays à vocation pacifique, qui a toujours eu l'ambition d'être un élément de rapprochement et de compréhension, est profondément attachée à tous les principes de la Charte, auxquels nous avons tous souscrit, et aux objectifs que nous nous sommes tous assignés au sein de cette organisation. C'est le serment de fidélité à l'Organisation des Nations Unies et à ses principes que mon pays, par mon inter-

médiaire, est venu prêter devant l'Assemblée de la manière la plus solennelle.

5. Par son appartenance à l'Afrique, continent où l'injustice économique et la domination politique constituent malheureusement des problèmes d'une brûlante actualité, notre pays est à même d'apprécier toute la valeur de ces principes, et plus particulièrement de ceux qui font de la paix, de la liberté et du développement économique les priorités principales de notre temps.

6. A cet effort collectif pour la réalisation de ces priorités, mon gouvernement entend apporter sa contribution, modeste peut-être, mais sincère, loyale et désintéressée.

7. Le succès de cette entreprise commune qui est la nôtre ici, à l'Organisation des Nations Unies, dépend bien évidemment de l'établissement de la paix, partout où elle est compromise. Comment peut-on, en effet, concevoir le plein exercice des libertés politiques et la jouissance des droits économiques sans la paix, qui conditionne tout effort de développement économique et de promotion sociale, politique et culturelle ?

8. Il est, dès lors, légitime et naturel que le peuple, le Comité militaire de redressement national et le Gouvernement mauritaniens, assumant leur part de responsabilités communes dans la recherche de la paix, se fixent pour objectif la réalisation de l'entente et de la compréhension entre les peuples, et notamment entre ceux de la sous-région du Maghreb occidental, à laquelle nous sommes fiers d'appartenir.

9. C'est pourquoi la Mauritanie a décidé, au lendemain du 10 juillet 1978, de déclencher, d'une manière responsable, la dynamique de la paix dont elle a voulu armer l'Organisation de l'unité africaine [OUA], la Ligue des Etats arabes et l'Organisation des Nations Unies.

10. Cette paix, nous la voulons globale, parce que seul l'engagement franc et volontaire de toutes les parties en cause pourra permettre un règlement définitif de ce douloureux conflit fratricide.

11. Dans cette région, en effet, une situation de tension prévaut depuis presque trois ans, opposant des pays et des peuples frères, que l'histoire, la géographie et la communauté de destin condamnent à vivre ensemble et à rester solidaires. Ces mêmes pays et ces mêmes peuples, qui ont combattu côte à côte, la main dans la main, durant l'époque coloniale, se trouvent aujourd'hui, hélas, aux prises les uns avec les autres, mettant en danger la stabilité de la sous-région, compromettant leur propre développement économique et portant préjudice à la cohésion de l'OUA et

de la Ligue arabe. Une telle situation, pour le moins aberrante, ne saurait se prolonger sans compromettre, de manière grave, toutes chances de solutions viables aux problèmes de la sous-région.

12. Dans la mesure où chacun est animé par le désir réel et sincère de voir la paix et la stabilité s'instaurer dans notre sous-région, l'heure n'est peut-être plus aux récriminations ni aux accusations réciproques. Notre volonté, quant à nous, Mauritaniens, est de tourner cette page sombre de notre histoire et de nous engager résolument dans la voie de la paix, cette voie que commande une communauté de destin indéniable entre les protagonistes de ce drame.

13. Cette position du peuple, du Comité militaire de redressement national et du Gouvernement mauritaniens procède de notre réelle conviction que notre pays, jouissant de sa liberté et de sa souveraineté, ne doit jouer qu'un rôle d'équilibre pour la stabilité dans la sous-région.

14. En effet, l'effort incalculable, le gaspillage humain et matériel, l'ingéniosité, le courage et l'ardeur que nous dispensons pour nous combattre devront, désormais, être utilisés pour instaurer la concorde entre nos peuples et pour assurer leur épanouissement dans tous les domaines, ainsi que la réalisation de toutes leurs aspirations. C'est la conviction du peuple mauritanien et de ses organes dirigeants. Ce peuple, son comité militaire de redressement national et son gouvernement s'inscrivent ainsi dans le sens de l'histoire et de la logique et refusent de voir dans les populations du Maghreb occidental autre chose que leur cohabitation millénaire, leur symbiose culturelle et sociale et leur similitude profonde dans leur enrichissante complémentarité.

15. En un mot, mon pays, par ma voix, tient à réitérer solennellement sa volonté pacifique et convie ses partenaires à se joindre à lui pour consacrer leurs efforts afin d'atteindre ce but.

16. L'OUA et l'ONU peuvent tout naturellement apporter une contribution positive dans ce sens. La première a déjà décidé de la désignation d'un "comité de sages" — une Commission *ad hoc* de chefs d'Etats de pays membres de l'OUA [voir A/33/235 et Corr.1, annexe II, AHG/Res. 92 (XV)] — qui, nous en sommes convaincus, sera à la hauteur des espoirs qu'il suscite. La deuxième, quant à elle, peut également faire oeuvre utile en évitant ce qui est de nature à cristalliser les positions et à rendre plus difficile la tâche des "sages africains". La Mauritanie est disposée à coopérer loyalement avec les uns et les autres et ne rejette, *a priori*, aucune proposition responsable pouvant déboucher sur un règlement de ce conflit regrettable, un règlement global, c'est-à-dire acceptable pour toutes les parties concernées.

17. Si je me suis étendu sur la question du Sahara et de la tension dans notre sous-région, c'est précisément parce qu'il s'agit de problèmes qui concernent directement mon pays. Ma délégation, cependant, n'en est pas moins consciente de la gravité des questions nombreuses et importantes sur le double plan politique et économique que nous allons examiner au cours de la présente session : Moyen-Orient, Afrique australe, nouvel ordre économique international. En ce qui concerne ces questions, la position de la Mauritanie n'a pas changé. Elle reste ce qu'elle a toujours

été : une position ferme, dictée par une solidarité réelle et une communauté de destin.

18. Tout d'abord, il y a solidarité : solidarité avec le peuple palestinien, représenté par l'Organisation de libération de la Palestine, peuple qui a été chassé de ses foyers, dépossédé de ses biens, réduit à l'errance et à la charité internationale; solidarité aussi avec les pays arabes voisins de la Palestine qui, au fil du temps, ont vu leurs territoires se rétrécir et leur souveraineté amoindrie comme conséquence de l'agression permanente d'Israël et de son occupation militaire — à cet égard, mon gouvernement demeure convaincu qu'aucune paix juste et durable dans la région n'est concevable sans l'évacuation totale de tous les territoires arabes occupés et sans la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination; solidarité, enfin, avec les peuples de l'Azanie, de la Namibie et du Zimbabwe, qui, malgré les sacrifices consentis et l'appui unanime de la communauté internationale, n'arrivent pas encore à se libérer du colonialisme raciste de l'Afrique du Sud et du régime rebelle d'Ian Smith.

19. Cette situation, pour le moins anachronique, doit disparaître et, à cet égard, les Nations Unies, et en particulier les grandes puissances, ont une responsabilité et un rôle à assumer. Mon pays a suivi certes avec intérêt les efforts des pays occidentaux membres du Conseil de sécurité au sujet de la Namibie. Mais le régime sud-africain, en mettant en cause l'unité nationale et l'intégrité de la Namibie par ses revendications sur Walvis Bay, a fait bien preuve de sa mauvaise foi et de sa détermination à s'opposer à une Namibie unie et réellement indépendante.

20. Enfin, il y a la communauté d'intérêt qui lie la Mauritanie à tous les pays en développement membres du Groupe des Soixante-Dix-Sept. Cette communauté d'intérêt repose sur la recherche commune d'une plus grande justice et d'une plus grande équité dans les relations économiques internationales. Par la mise sur pied du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale — connu sous le nom de Comité plénier — lors de la dernière session ordinaire de notre assemblée, un progrès non négligeable semblait possible dans cette recherche entamée par l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)]. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'exprimer notre déception devant le fait que ce comité en est encore aujourd'hui à l'organisation de ses travaux et à la définition de sa tâche même. Nous espérons que le Comité sera en mesure, une fois que l'Assemblée générale aura redéfini son mandat, d'entamer la négociation des questions capitales inscrites à son ordre du jour.

21. Les résultats des négociations dans les autres instances des Nations Unies ne portent pas, eux non plus, à un grand optimisme. Le fonds commun pour les matières premières attend encore de voir le jour, et la session ministérielle du Conseil du commerce et du développement consacrée aux problèmes de la dette¹ n'a pas produit les résultats que les

¹ La troisième partie (au niveau ministériel) de la neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement a été tenue à Genève du 6 au 11 mars 1978. Pour le rapport sur cette session, voir le document A/33/15, deuxième partie.

pays en développement en attendaient. Dans ce tableau plutôt sombre, la quatrième session du Conseil mondial de l'alimentation², par contre, constitue heureusement un résultat positif.

22. A ces problèmes communs à l'ensemble des pays en développement vient s'ajouter, dans le cas des pays du Sahel, un autre problème dont la solution requiert un grand effort de la part de la communauté internationale : je veux parler de la sécheresse qui sévit depuis bientôt 10 ans dans nos pays. L'Assemblée générale, lors de sa dernière session ordinaire, et le Conseil économique et social, à sa session d'été, ont perçu la gravité de cette nouvelle situation et mesuré toute l'ampleur de ses répercussions sur l'économie des pays du Sahel dans leur ensemble. Les textes adoptés par l'Assemblée [résolution 32/159] et par le Conseil³ sont assez éloquents, comme l'a été aussi la réponse des pays et des organismes donateurs. A cet égard, le peuple et le Gouvernement mauritaniens tiennent ici à exprimer, par ma voix, leur profonde gratitude à tous ceux — pays, organismes gouvernementaux ou privés — qui ont bien voulu répondre à l'appel lancé en faveur de notre région du Sahel.

23. La Mauritanie, quant à elle, s'engage dans la recherche de solutions radicales et durables pour ce problème et pour tous les autres, quelle qu'en soit la nature, et ce sur la base d'un inventaire complet et d'une gestion saine et réaliste de ses propres ressources et d'une orientation qui garantisse la liberté des investissements étrangers dans l'ensemble des secteurs de la vie nationale.

24. Voilà le message que j'ai voulu transmettre à cette assemblée au nom du peuple mauritanien. Il s'agit d'un message de paix et de compréhension, deux objectifs fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, et auxquels mon pays demeure profondément attaché.

25. M. NASE (Albanie) : Permettez-moi tout d'abord, monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale.

26. Je voudrais également saisir l'occasion qui m'est offerte pour souhaiter la bienvenue au sein de notre organisation à l'Etat des Iles Salomon.

27. Les événements qui se sont produits depuis la dernière session de l'Assemblée générale témoignent que la situation dans le monde demeure toujours grave et complexe, et lourde de menaces et de dangers pour la liberté, l'indépendance et la souveraineté des divers peuples et pays.

28. Aujourd'hui, on observe une agressivité encore accrue des superpuissances, une intensification continue de leur politique expansionniste et hégémoniste, de leurs préparatifs fébriles pour des guerres et des agressions. Leur âpre rivalité pour se partager et se repartager le monde, pour s'assurer des zones d'influence, des marchés et des sources de matières premières s'est accentuée. Dans de nombreuses zones du monde existent et se créent des foyers de tension et de conflits, de guerre et d'agression.

29. Des événements comme ceux qui se produisent au Moyen-Orient, en Afrique ou en Asie du Sud-Est, témoi-

gnent que l'impérialisme, ancien et nouveau, le colonialisme et le néo-colonialisme ne s'arrêtent devant aucun crime pour regagner les positions perdues, pour empêcher les peuples de se consacrer au renforcement de leur indépendance politique, à leur développement et à leur progrès économique et social indépendant.

30. Les impérialistes américains, les sociaux-impérialistes soviétiques et d'autres impérialistes cherchent à soumettre les peuples des pays souverains à leur domination, à les faire souscrire à leurs doctrines d'asservissement, renoncer à leur liberté et à leur indépendance nationales, à la lutte pour la libération. Afin de parvenir à ces fins, ils ne reculent devant aucune action, si condamnable et contraire aux normes de la morale et du droit international soit-elle, depuis le cliquetis des armes jusqu'aux attitudes perfides et à la rupture brutale d'accords conclus officiellement entre Etats.

31. En même temps qu'elles recourent à la pression et à la violence, les superpuissances mènent une propagande intense pour tromper l'opinion publique mondiale, pour faire passer leurs agissements agressifs pour des actions qui tendent à servir la paix et le règlement des problèmes internationaux importants, la défense des intérêts des autres pays. Elles ne ménagent pas leurs paroles sur leur désir de voir "s'établir l'harmonie et la compréhension", "la détente", "le désarmement général et complet", de voir "prévenir les guerres nucléaires", etc., et le globe devenir une mosaïque de "zones de paix et dénucléarisées".

32. Les conséquences de la politique et de l'activité agressive des superpuissances impérialistes sont évidentes dans maintes zones du monde. On a beaucoup parlé de la détente, de la paix et de la sécurité en Europe. Mais les faits montrent que l'Europe n'est pas le continent des problèmes résolus, de la tranquillité et de la stabilité. Sur le continent européen continue, comme auparavant, le dangereux affrontement entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, et leurs blocs agressifs politiques et militaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation du Traité de Varsovie. En Europe, les deux superpuissances ont massé des forces militaires considérables et ont encore renforcé leurs bases militaires et leurs arsenaux nucléaires. Elles organisent continuellement des manoeuvres de caractère offensif et se livrent à de fébriles préparatifs de guerre. Les impérialistes américains et les sociaux-impérialistes soviétiques usent de tous les moyens politiques, économiques et militaires pour renforcer leurs positions dans leurs zones d'influence respectives et pour saper les positions de leurs adversaires. Les accusations réciproques, qu'elles se portent sur la non-observation du prétendu "esprit" des décisions d'Helsinki, sur l'enlisement des négociations et des marchandages de Vienne, visent à justifier le maintien de leur influence et de leur politique hégémoniste. Le *statu quo* établi par les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique a nui et nuit très gravement à la souveraineté des peuples et des Etats de l'Europe.

33. Aujourd'hui, d'autres forces impérialistes s'efforcent de s'introduire toujours plus ouvertement en Europe et font preuve de beaucoup de zèle pour souffler sur le feu des conflits dans ce continent. Elles mettent tout en oeuvre pour accroître en Europe les possibilités de conflit et de guerre entre les deux superpuissances, entre l'Organisation

² Tenue du 12 au 14 juin 1978 à Mexico.

³ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1978, Supplément n° 1, résolution 1978/37.*

du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation du Traité de Varsovie, pour susciter en Europe le plus possible de situations troubles.

34. Le Gouvernement albanais a exprimé depuis longtemps son point de vue selon lequel la détente et l'établissement d'une paix véritable en Europe ne peuvent être réalisés avec les illusions et les espérances fondées sur les promesses des impérialistes et des sociaux-impérialistes, mais en démasquant et en contrecarrant résolument leurs manœuvres diplomatiques trompeuses. Pour que des pas concrets soient faits vers l'établissement de la paix en Europe, il faut avant tout que soient retirées les bases militaires et les troupes étrangères qui se trouvent dans divers pays d'Europe et que soient démantelés les blocs militaires d'agression qui ont à leur tête les superpuissances.

35. Les puissances impérialistes se sont toujours efforcées de créer et de maintenir une situation tendue dans la péninsule balkanique et d'attiser des querelles et des conflits entre les Etats de cette région. Par suite de la politique et de l'intervention des superpuissances, aujourd'hui dans les Balkans ont été réunis nombre d'éléments inquiétants; il y existe des problèmes qui entravent le développement normal des rapports de bon voisinage entre les divers Etats; il y existe encore des conditions qui empêchent les peuples balkaniques de se sentir tranquilles et à l'abri du danger.

36. Les faits les plus récents attestent que les impérialistes, loin d'avoir renoncé à leurs plans dans les Balkans, intensifient leurs agissements provocateurs pour en faire "un baril de poudre", une place d'armes et un point d'appui de leur stratégie belliciste. C'est vers ce but que tendent, entre autres, les nombreuses visites de délégations, et même, au plus haut niveau, des puissances impérialistes dans divers pays balkaniques. Il va de soi que celui qui accepte d'entrer dans le jeu des superpuissances dans les Balkans lèse les intérêts de son propre peuple et, dans le même temps, crée des dangers pour les autres peuples.

37. La République socialiste populaire d'Albanie a toujours observé des attitudes constructives et conformes à ses principes sur les problèmes qui intéressent la paix et la sécurité véritables dans les Balkans. Elle a montré par des actes sa bonne volonté de contribuer à l'amélioration de la situation dans cette zone. Elle a été et elle est toujours pour des relations de bon voisinage, et elle a déclaré qu'elle ne permettrait jamais qu'on se serve de son territoire pour nuire aux Etats voisins ou les mettre en danger.

38. Le Gouvernement albanais s'en tient au point de vue que les peuples des Balkans sont à même d'agir résolument pour barrer la voie à toute intervention et à toute intrigue des puissances impérialistes. Il estime que les intérêts de la paix et de la sécurité dans les Balkans exigent que les Etats balkaniques agissent en prenant leurs responsabilités et qu'ils ne se laissent pas entraîner dans les dangereuses combinaisons de ceux qui ne veulent pas leur bien. Le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, a dit :

"Les Balkans n'ont jamais été par eux-mêmes un "baril de poudre". Ils l'ont été dans le passé par le fait des étrangers, des impérialistes, qui disposaient de tous les

détonateurs et qui veulent qu'il en soit ainsi aujourd'hui encore. Il est du devoir des peuples balkaniques de leur couper avec l'épée toutes les mèches, afin que la paix et la sécurité soient solidement établies dans les Balkans. Il va de soi que nos peuples ont besoin d'amis. Mais ils ne doivent jamais devenir les instruments des étrangers au détriment des intérêts d'un peuple particulier ou de tous nos peuples pris ensemble."

39. En tant que pays méditerranéen, la République socialiste populaire d'Albanie a toujours suivi avec attention la situation complexe qui s'est créée en Méditerranée par suite des visées et de l'activité agressives des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, et en particulier de la présence de leurs flottes de guerre dans cette mer. La situation en Méditerranée s'améliorerait — ce qui apporterait une contribution à la sauvegarde de la paix dans ce bassin — si les pays méditerranéens prenaient des mesures concrètes contre la présence des flottes de guerre des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, interdisaient l'implantation de bases militaires américaines et soviétiques sur leurs territoires, n'accordaient pas de facilités portuaires aux bâtiments de guerre et ne concédaient pas de couloir aérien aux avions militaires des deux superpuissances. Les concessions qui sont faites à l'une ou à l'autre des superpuissances, ou à toutes les deux ensemble, entraînent de graves conséquences non seulement pour le pays qui les fait mais aussi pour les autres pays.

40. La solution la plus rapide et la plus juste du problème de Chypre supprimerait un des foyers de tension en Méditerranée et un des facteurs qui influent négativement sur la situation dans les Balkans. Chypre doit être un Etat indépendant et souverain, où les deux communautés vivent en bonne entente et en harmonie. Le point de vue du Gouvernement albanais a été et demeure que ce problème peut et doit être résolu de façon juste par le peuple chypriote lui-même, selon sa libre volonté et sans aucune intervention de l'extérieur.

41. Les effets de l'agression impérialiste sioniste et de la rivalité des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique dans la zone du Proche-Orient continuent de peser toujours plus sur les peuples arabes, et en premier lieu sur le peuple palestinien. Les sionistes israéliens ont tiré jusqu'ici de multiples avantages du soutien militaire, politique et économique constant qu'ils ont reçu des impérialistes américains et des menées antiarabes des superpuissances. Les événements tragiques du Liban témoignent qu'ils ont intensifié d'un nouveau degré leur activité agressive contre les peuples et les pays arabes. La vie et les faits ont confirmé les mises en garde des vrais amis des peuples arabes sur le danger et les graves conséquences des nombreux complots montés durant de longues années par les impérialistes pour saboter la lutte de libération des peuples arabes, pour les diviser et les entraîner dans le piège des prétendus règlements politiques, avec des conférences et des intercessions des impérialistes qui ne peuvent mener qu'au sacrifice des droits vitaux des peuples arabes et, en premier lieu, du peuple palestinien. Les impérialistes s'efforcent d'imposer aux Etats arabes des conditions avilissantes et des solutions partielles du problème du Proche-Orient. Mais tant que le peuple palestinien se verra nier ses droits légitimes, tant que les troupes israéliennes maintiendront dans un état d'occupation ne serait-ce qu'un pouce de terre arabe, la paix dans cette zone névralgique du monde ne pourra pas être assurée.

42. Nous avons confiance que, quelles que soient les difficultés, les peuples arabes, qui ont des forces considérables, parviendront à réaliser leurs droits grâce à leur lutte résolue et à leur unité. Le peuple albanais et son gouvernement ont soutenu et ils soutiendront toujours avec détermination la juste cause du peuple palestinien et des autres peuples arabes frères.

43. L'année en cours a été marquée par un accroissement accentué de la tension dans le continent africain. Les peuples africains, qui, au prix d'une longue lutte, de pénibles efforts et de sacrifices ont brisé les chaînes de la séculaire domination coloniale et aspirent à consolider leur indépendance et leur souveraineté nationale, sont en train d'affronter de difficiles situations politiques, économiques et militaires causées par les interventions des superpuissances et des puissances impérialistes en Afrique. Les superpuissances impérialistes incitent aux querelles et aux conflits les pays africains, suscitent l'hostilité entre eux sur la base des problèmes qu'ils ont hérités de la domination coloniale. L'Afrique est inondée d'armements, de nombreux conseillers, spécialistes et instructeurs militaires de l'Ouest et de l'Est qui cherchent à pousser les Africains à se battre entre eux pour le compte des étrangers. Les foyers de guerre et les conflits armés allumés par les Etats-Unis, l'Union soviétique et d'autres puissances impérialistes en divers points de l'Afrique causent de grands malheurs aux peuples africains. Afin de désorienter le plus possible les peuples et les pays africains, les superpuissances se vantent à l'envi d'être les amis des peuples africains. Elles s'accusent réciproquement d'"intervenir" en Afrique, "de rompre l'équilibre". D'autres, sous prétexte de lutter contre le social-impérialisme soviétique, cherchent eux aussi à intervenir en Afrique et conseillent aux pays africains de s'unir à l'impérialisme américain et aux anciennes puissances coloniales. En réalité, tous ont le même but : dominer et se partager l'Afrique, créer ou étendre leurs zones d'influence et intégrer les Etats africains dans l'orbite de leur politique d'asservissement.

44. Mais les peuples africains ne peuvent plus permettre que les puissances impérialistes agissent à leur guise en Afrique, qu'elles y oppriment les peuples et les pillent, qu'elles délimitent et fixent des frontières d'Etat selon leur bon plaisir. Leur lutte pour défendre leurs droits souverains contre les interventions et les intrigues des puissances impérialistes, pour supprimer le colonialisme, le néo-colonialisme et le racisme jouit de la sympathie et du soutien de toute l'opinion progressiste mondiale.

45. Les victoires que les peuples africains ont remportées jusqu'à présent dans leur lutte pour la libération et la consolidation de l'indépendance nationale, la lutte des peuples d'Azanie, du Zimbabwe, de Namibie contre l'*apartheid* et les régimes racistes, les efforts des pays épris de liberté d'Afrique pour exercer leur pleine souveraineté sur leurs richesses nationales, pour leur développement libre et indépendant prouvent que le processus des grandes transformations qui s'est amorcé en Afrique est irrépressible.

46. Le peuple albanais et le Gouvernement de la République socialiste populaire d'Albanie expriment leur entière solidarité à l'égard de la juste lutte des peuples africains contre la brutale intervention des puissances impérialistes

en Afrique. Ils appuient puissamment la lutte des peuples d'Azanie, du Zimbabwe, de Namibie contre les régimes racistes en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud, dont l'existence demeure une grave plaie pour l'Afrique.

47. Une situation sérieuse et lourde de graves conséquences s'est à nouveau créée dans l'Asie du Sud-Est. Le conflit armé entre le Viet Nam et le Cambodge attriste les hommes et les peuples épris de liberté qui, des années durant, ont suivi avec un grand respect et appuyé la lutte héroïque de libération nationale que les peuples de ces pays ont menée côte à côte contre l'impérialisme américain et leurs valets. Le conflit entre ces deux pays est attisé par les puissances impérialistes qui, aux fins de leur politique expansionniste, poursuivent leurs interventions et leurs complots pour ne pas laisser ces peuples vivre en paix, se redresser et avancer dans la voie du progrès.

48. Le peuple albanais et son gouvernement, amis sincères des peuples vietnamien et cambodgien, ont suivi avec tristesse le cours des événements et ils s'affligent à la pensée des graves conséquences que cette guerre fratricide a pour ces deux peuples. Ils ont exprimé et ils expriment toujours leur conviction que l'effusion de sang ne peut être arrêtée et les désaccords réglés que par les efforts conjoints et la bonne volonté des deux pays, par des négociations amicales et en barrant la voie à toute intervention étrangère.

49. Mais, malheureusement, nous constatons que le conflit en Asie du Sud-Est, au lieu d'aller vers sa solution dans l'esprit d'amitié et de bonne compréhension, tend à se durcir encore plus. Le peuple vietnamien, qui a mené une guerre héroïque et qui a apporté une grande contribution à la lutte des peuples, est devenu aujourd'hui l'objet du chantage et des pressions manifestes du dehors, ce qui ne peut que révolter la conscience des gens honnêtes. Nul n'a le droit de s'ingérer dans ses affaires intérieures et de lui dicter ce qu'il doit faire chez lui.

50. Par suite de l'occupation américaine de la Corée du Sud, la situation dans la péninsule coréenne demeure compliquée. Le peuple albanais soutient la juste revendication du peuple coréen qui demande le départ de la Corée du Sud des troupes des Etats-Unis et la réunification indépendante du pays.

51. Dans la situation trouble que traverse aujourd'hui le monde, les peuples sont confrontés à la tâche impérieuse de lutter avec résolution pour déjouer les plans des superpuissances impérialistes et des forces réactionnaires qui visent à allumer une nouvelle guerre mondiale.

52. Le danger d'éclatement de cette guerre demeure réel. Les superpuissances et les puissances impérialistes avec toute leur politique vont vers la guerre. Ce serait une illusion de penser que l'équilibre militaire entre les superpuissances élimine la possibilité de voir éclater une nouvelle guerre. Le monde ne peut échapper à ce danger en laissant aux impérialistes le soin de régler des problèmes de la guerre et de la paix comme bon leur semble.

53. Les paroles et les slogans démagogiques des puissances impérialistes n'apportent pas le désarmement. Ils masquent l'armement. La dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a montré une nouvelle fois que les super-

puissances ne pensent nullement au désarmement, mais qu'elles cherchent de toutes leurs forces à accroître et à perfectionner les armes de tous genres, à intensifier la course aux armements et à gonfler les budgets de guerre. Les armements ne se réduisent pas, les armes ne disparaissent pas et la guerre ne s'évite pas en fondant des espoirs sur les discussions et les marchandages des superpuissances, comme les négociations sur la limitation des armements stratégiques et beaucoup d'autres négociations montées par les Etats-Unis et l'Union soviétique, ou par des décisions comme celles d'Helsinki⁴, par des résolutions et des documents souvent approuvés sous la pression et avec la manipulation des superpuissances impérialistes.

54. Les peuples et les Etats souverains qui veulent la paix et la sécurité véritables sont pour le désarmement véritable et efficace et ils haïssent la guerre impérialiste. Leurs intérêts exigent qu'on lutte résolument contre la politique et les plans agressifs des superpuissances, contre leur armement et leurs préparatifs de guerre, ainsi que contre leur démagogie trompeuse.

55. Les impérialistes, les sociaux-impérialistes et les autres révolutionnaires craignent beaucoup la croissance en largeur et en profondeur de la lutte des peuples, le renforcement de leur solidarité et de leur unité combattante. Aussi s'efforcent-ils à tout prix d'étouffer les luttes de libération et révolutionnaires des peuples, de briser au moyen de forces et de méthodes coordonnées la solidarité des peuples, de les diviser, de les isoler les uns des autres ou d'entraîner les peuples et les pays souverains dans des voies erronées et dangereuses.

56. La question du renforcement de l'unité et de la solidarité des peuples revêt aujourd'hui une importance particulière. Les peuples ont besoin d'une unité véritable et saine qui soit dirigée contre leurs ennemis et non d'une unité fautive conforme aux schémas et aux mots d'ordre qu'inventent les impérialistes et les opportunistes.

57. Les superpuissances ont maintenant intensifié au maximum leurs efforts pour créer l'état d'esprit selon lequel tout peuple et tout pays ne peuvent garantir leur liberté et leur indépendance que sous le parapluie et la tutelle d'un grand Etat. Les impérialistes américains, qui ont joué et jouent toujours le rôle de gendarme international, qui pratiquent une politique d'oppression et d'exploitation aux quatre coins du monde, répandent l'idée qu'ils sont seuls à pouvoir garantir l'indépendance et le progrès des autres pays, que, s'ils s'appuient sur eux, les autres Etats pourront se sentir à l'abri du danger qui leur vient du social-impérialisme soviétique, du Traité de Varsovie ou de quelque autre danger. De leur côté, les sociaux-impérialistes soviétiques cherchent à frayer la voie à leur politique d'expansion, de domination et de *diktat* à travers leurs offres de défense contre le danger de l'impérialisme américain et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, et ils clament le slogan du "front anti-impérialiste" sous leur direction.

58. Accepter les "parapluies protecteurs" des superpuissances revient à accepter la suppression de la liberté et de l'indépendance mêmes de son pays, la liquidation de sa souveraineté nationale et son asservissement.

⁴ Voir Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki le 1^{er} août 1975.

59. Nous nous opposons aux superpuissances impérialistes et sociales-impérialistes qui, sous diverses formes de néo-colonialisme, exploitent et oppriment les peuples, leur dénie la liberté et l'indépendance et les lancent les uns contre les autres dans des conflits sanglants pour leurs intérêts rapaces. Au nombre des moyens fallacieux employés pour assurer cette exploitation et cette domination, figure aussi une certaine théorie des "trois mondes", dont les auteurs prêchent au prolétariat et aux peuples opprimés des alliances monstrueuses avec les impérialistes et les capitalistes. Et ils le font pour justifier leurs visées hégémoniques, qu'ils camouflent avec la prétendue nécessité de combattre une superpuissance.

60. La politique de notre parti et de notre Etat est et sera contre tous les agissements hostiles qui mettent en danger la liberté, l'indépendance et la souveraineté des peuples. Nous démasquons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, tous les ennemis des peuples, leurs conceptions idéologiques réactionnaires et leurs actions expansionnistes, qu'elles soient ouvertes ou masquées. La politique de notre gouvernement soutient les aspirations des peuples et combat la politique d'oppression et d'exploitation de qui que ce soit.

61. Les peuples du monde doivent être vigilants, car un jeu tragique est en train de se jouer sur notre dos à tous. Aussi pensons-nous qu'aucun pays ou peuple ne doit rester les bras croisés et accepter les mystifications et les agissements malfaisants des superpuissances et de divers impérialistes.

62. La République socialiste populaire d'Albanie a toujours appuyé puissamment les justes luttes des peuples pour leur libération nationale et sociale, le droit des peuples et des pays souverains à vivre libres et indépendants, à se développer et à progresser selon leur propre volonté et leurs aspirations légitimes.

63. Le peuple albanais et son gouvernement s'opposent avec vigueur à toute conception réactionnaire et asservissante que les puissances impérialistes cherchent à imposer dans les relations internationales afin de contraindre les petits peuples et les petits pays à se soumettre au *diktat* de la politique des grandes puissances, et ils repoussent cette conception. Selon notre point de vue, tous les peuples et pays, qu'ils soient grands ou petits, apportent leur contribution au développement de la société humaine. Le poids de cette contribution ne peut se mesurer aux dimensions géographiques ou au nombre de la population de tel ou tel Etat, mais avant tout à la voie qu'il suit, aux idées qu'il défend, au rôle positif ou négatif qu'il joue dans les relations internationales.

64. Nous estimons que la politique internationale ne doit pas être le monopole des grands Etats. Pour nous, il est inadmissible que les autres pays se voient nier le droit d'avoir et d'exprimer ouvertement leurs points de vue et leurs prises de position sur les importants problèmes politiques qui préoccupent aujourd'hui les peuples et l'humanité, et de participer activement à leur solution.

65. Le Gouvernement albanais a toujours suivi une politique juste et de principe dans ses rapports avec les autres pays. Il a été et il est toujours pour le développement de rapports normaux et d'amitié avec tous les pays qui respectent les principes de l'égalité, de la souveraineté et de

la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui. Fidèle à cette politique, la République socialiste populaire d'Albanie a entretenu, développé et étendu constamment de bonnes relations normales avec un nombre toujours plus grand d'Etats. Elle a rejeté les tentatives des diverses puissances impérialistes et chauvines pour exploiter les relations ou les accords comme des moyens de pression pour dicter leur volonté, leurs prises de position et leurs vues à l'Albanie.

66. Avec la même détermination, le Gouvernement albanais a repoussé les efforts de la direction chinoise pour dicter à l'Albanie socialiste sa politique et ses attitudes de grand Etat. Comme on le sait, le 7 juillet dernier, le Gouvernement de la République populaire de Chine s'est livré à un acte ouvertement hostile à l'encontre de l'Albanie socialiste et du peuple albanais, en coupant les aides et les crédits qu'il s'était engagé à fournir aux termes d'accords officiels bilatéraux. C'était là un acte arbitraire et perfide de la part de la Chine, une violation flagrante des obligations qu'elle avait assumées en vertu des accords officiels, une violation des normes les plus élémentaires des rapports entre Etats souverains et des lois qui règlent les relations internationales. Les causes réelles de l'annulation des accords n'ont pas un caractère purement technique, comme le prétend le Gouvernement chinois, mais un caractère profondément politique et idéologique. Si le Gouvernement chinois a décidé de violer les accords conclus et d'étendre les divergences idéologiques au domaine des rapports entre Etats, c'est pour la seule raison que l'Albanie socialiste n'a jamais accepté de pactiser avec la politique chauvine de grande puissance de la direction chinoise.

67. Le peuple albanais a apprécié et il apprécie toujours l'amitié sincère. Son histoire lui a enseigné à être vigilant, à distinguer l'ami de l'ennemi, à ne pas craindre les attaques et les menaces des ennemis, à ne pas se laisser tromper par les sourires hypocrites de ceux qui se posent en amis, mais qui, dans leurs actions, sont animés d'intentions malveillantes à son égard. L'Albanie n'a tendu ni ne tendra la main à personne. Elle n'est ni seule ni isolée comme ses ennemis le souhaiteraient ou comme ils cherchent à le faire croire. Le prétendu isolement est une notion propagée par la propagande des puissances impérialistes et chauvines qui regardent la position des autres Etats dans leur optique et qui proclament "isolé" quiconque refuse de se mettre sous leur coupe.

68. La République socialiste populaire d'Albanie a déclaré qu'aucune puissance impérialiste ne doit exciter ses appétits, ni se faire d'illusions et penser que l'Albanie, sous la pression des circonstances internationales, peut changer de voie et décider de s'appuyer sur telle ou telle superpuissance. Quiconque pense que, en Albanie, il a été créé un prétendu vide et songe à le remplir se trompe lourdement et va à la défaite. Dans notre pays, il n'a existé et il n'existera aucun vide qui attend d'être rempli par les impérialistes ou les sociaux-impérialistes.

69. Dans sa patrie libre et pleinement indépendante, le peuple albanais, sous la conduite du parti du travail, avec à sa tête le camarade Enver Hoxha, travaille avec abnégation pour l'édification intégrale de la société socialiste et pour la défense de la liberté et de l'indépendance du pays. L'Albanie connaît un développement ininterrompu dans

tous les domaines; c'est le pays du progrès, de la justice sociale et du travail pour tous.

70. Le peuple albanais continuera d'avancer avec détermination dans la voie du socialisme en s'appuyant sur ses propres forces. Pour nous, l'appui sur ses propres forces ne signifie pas que nous soyons pour l'autarcie ou pour le repli sur soi-même; au contraire, nous avons été et nous sommes toujours pour l'extension de la coopération internationale, pour le développement de rapports commerciaux et culturels et de rapports dans d'autres domaines avec divers Etats, sur la base des principes connus qui régissent les rapports entre Etats souverains.

71. Nous ne fondons pas la défense de notre pays sur les conjonctures politiques ni sur les diverses alliances militaires agressives, mais sur la force même du peuple, qui est préparé à défendre comme un seul homme et avec détermination les conquêtes réalisées et sa patrie socialiste.

72. A l'avenir aussi, le peuple albanais et la République socialiste populaire d'Albanie renforceront la solidarité avec les peuples épris de liberté et les pays démocratiques et progressistes; ils appuieront puissamment la lutte des peuples pour la libération nationale contre l'impérialisme ancien et nouveau et contre la réaction.

73. Au cours des travaux de cette session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation albanaise ne ménagera pas ses efforts pour apporter sa modeste contribution à la discussion des problèmes qui figurent à l'ordre du jour, dans l'intérêt de la cause des peuples, de la paix et de la sécurité internationales.

74. M. BOUCETTA (Maroc) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir et une profonde satisfaction que je saisis l'occasion qui m'est offerte pour vous féliciter chaleureusement, au nom de la délégation du Royaume du Maroc et en mon nom propre, de la confiance qui a été placée en vous par notre grande famille internationale représentée dans cette enceinte. Votre élection à l'unanimité à la présidence de cette trente-troisième session de l'Assemblée générale est le reflet de l'estime qui vous est portée en tant qu'homme politique éminent. C'est aussi un hommage rendu à votre pays, la Colombie, qui est un pays ami, en reconnaissance de son importance et du rôle d'avant-garde qu'il joue au sein du groupe des Etats d'Amérique latine et en tant que pionnier du tiers monde.

75. La lourde responsabilité qui vous a été confiée, monsieur le Président, est d'autant plus significative qu'elle intervient dans la conjoncture actuelle du monde qui, plus que jamais dans le passé, est lourde de conséquences graves à l'égard de la paix ou de la guerre dans différentes parties du monde civilisé, de la coexistence ou de la confrontation destructrice entre les blocs, de la réalisation de la justice économique ou de la perpétuation d'usurpations sur le plan international des droits des peuples démunis du monde.

76. Malgré les nuages qui assombrissent l'horizon politique international, la communauté internationale place tous ses espoirs en vous, connaissant votre habileté, votre vaste expérience des problèmes mondiaux et toutes vos qualités qui nous permettront de mener à bien nos débats, de sorte

que notre session puisse parvenir à des résultats susceptibles de dissiper les nuages et d'ouvrir toutes grandes les portes à l'espoir, à la paix, à la justice et au bien-être pour toute l'humanité.

77. Je ne saurais oublier d'exprimer à votre prédécesseur, M. Lazar Mojsov, secrétaire fédéral adjoint des affaires étrangères de la Yougoslavie, toute notre reconnaissance et notre profonde appréciation pour la sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux de la précédente session ordinaire et des trois sessions extraordinaires, tenues cette année.

78. Il me plaît également de souhaiter une chaleureuse bienvenue aux Iles Salomon qui viennent de se joindre à l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que ce pays contribuera avec nous à l'établissement d'un monde meilleur, vivant en paix, dans la sécurité et la prospérité.

79. Je tiens à exprimer nos vifs remerciements au Secrétaire général pour les efforts méritoires qu'il ne cesse de déployer à la tête de notre organisation. Je pense en particulier aux multiples initiatives qui ont caractérisé son action au cours de l'année écoulée, au service de la paix, de la justice et de la promotion des principes de la Charte.

M. Barton (Canada), vice-président, prend la présidence.

80. Depuis notre session précédente, le monde est resté soumis à des effets d'interactions politico-socio-économiques composées d'éléments à la fois négatifs et positifs. Mais, malheureusement, ces interactions n'ont pas été à la mesure des aspirations de l'humanité ou même de ses prévisions minimales à un monde plus proche de la sécurité et de la paix que toutes les générations ont si ardemment recherché depuis l'aube de l'histoire.

81. Dès le début de ce siècle, et surtout au cours des dernières années, l'homme a réussi des conquêtes scientifiques étonnantes qui l'ont mené dans l'espace, au-delà de sa planète. Ces conquêtes lui ont permis de faire un bond en avant sur le chemin du progrès et de la civilisation.

82. Toutefois, nous constatons avec regret que l'homme du XX^e siècle n'a pu réaliser de progrès ou de victoire dans le domaine des relations internationales, et qu'il a été incapable de changer la nature des relations entre les Etats et les nations ou d'élever ces relations au niveau de la justice internationale. Les caractéristiques qui ont marqué les relations entre les nations et les peuples primitifs sont inchangées; elles demeurent basées sur la logique de la force et de l'exploitation de l'homme par l'homme. Les guerres continuent d'être un moyen fréquent pour résoudre les conflits internationaux. L'agression et la logique de la contrainte et de l'oppression sont toujours des pratiques courantes utilisées contre les peuples pour les forcer à suivre une ligne politique ou idéologique définie. Les tendances à l'hégémonie et au chantage politique continuent de caractériser, hélas, la civilisation humaine et diminuent la valeur des progrès qui ont été faits.

83. Ce qui est peut-être pire encore, c'est que l'homme utilise ses conquêtes scientifiques pour conduire l'humanité entière au bord de l'holocauste collectif et mettre à la portée de certains des moyens d'annihiler le monde en inventant les instruments de guerre les plus destructeurs, les

plus dévastateurs et les plus mortels, sans que sa conscience civilisée le retienne, et insensible qu'il est aux idéaux de progrès scientifique.

84. Nous déplorons que notre espoir de voir naître un jour une ère de détente et d'harmonie internationales réelles soit en train de s'effriter du fait du retour à certaines manifestations de la guerre froide dans les relations Est-Ouest.

85. De même, nous constatons avec tristesse que le désarmement général et complet à l'échelle mondiale est toujours difficile à atteindre et que nous en sommes encore aussi loin que nous l'étions il y a 16 ans, au début des négociations sur le désarmement, et ce malgré tous les efforts déployés dans ce sens et malgré la tenue, il y a quelques mois, et au plus haut niveau international, de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

86. De par son histoire politique récente, et sa subjugation, jusqu'aux dernières décennies, par les forces coloniales de l'exploitation, le continent africain, auquel le Maroc a l'honneur d'appartenir, fournit l'exemple le plus vivant des interactions politiques tumultueuses de notre monde contemporain. En effet, les forces de l'hégémonie, de la domination et de l'exploitation n'ont pas épargné ce jeune continent, qui n'a pu encore bénéficier de son indépendance et de sa libération du joug colonial.

87. Si les grandes puissances sont arrivées entre elles à un accord — ou ont affiché un accord mutuel — pour suivre ce que l'on appelle la politique de détente, les conflits politiques et idéologiques dont l'Afrique est aujourd'hui le théâtre nous rappellent certaines formes de la guerre froide entre les deux camps principaux, avec toutes les rivalités politiques, avec la disparition de la sécurité des intérêts, les altercations violentes et les luttes par procuration que cette guerre comporte.

88. Au cours de l'année écoulée, l'Afrique, plus que tout autre continent, a été victime de l'ingérence étrangère. D'aucuns, voulant consolider leur position sur la terre d'Afrique et élargir le champ de leur influence et leur autorité, ont inondé certaines régions de notre continent des moyens les plus sophistiqués et les plus modernes de destruction et d'anéantissement. Des dizaines de milliers de soldats étrangers d'outre-mer y ont été amenés dans le but de déstabiliser les régimes légitimes qui ne suivent pas, dans certaines zones du continent, la ligne de ces instigateurs.

89. Cette intervention étrangère est perpétrée au nom de certaines idéologies ou slogans; mais le premier impératif qui s'impose en Afrique est celui de libérer Pretoria et Salisbury de l'emprise des cliques racistes et despotiques qui refusent de reconnaître à l'Africain son statut d'être humain, portant ainsi gravement atteinte à sa dignité.

90. La libération effective de l'Afrique doit inévitablement se produire à Pretoria, à Salisbury et en Namibie, avant d'avoir lieu ailleurs en Afrique.

91. Aujourd'hui, ce dont l'Afrique a le plus besoin, après la longue et sombre période d'exploitation, de pillage colonial et de dépendance étrangère, c'est d'avoir la possibilité de panser ses plaies et de se consacrer à l'effort de reconstruction et de la promotion de son indépendance,

afin de ne pas devenir un théâtre de guerre — froide ou active — et de ne pas voir son territoire transformé en un ensemble de points stratégiques que se disputent les grandes puissances.

92. Il est grand temps que la communauté internationale proclame que l'Afrique est aux Africains et exige que toutes les parties, quelles que soient leur couleur ou leurs croyances, cessent d'imposer leur tutelle sur l'Afrique, sous couvert de slogans quelconques. Il importe que le monde entier reconnaisse que l'Afrique, avec toutes ses composantes humaines, est en mesure de faire face à ses problèmes et de les résoudre dans un cadre purement africain.

93. Le Maroc, fidèle à son "africanité", soucieux de jouer le rôle historique qui lui échoit sur la scène africaine, surtout depuis son indépendance, et s'inspirant des intérêts primordiaux de l'Afrique et des Africains, en appelle aux peuples des Nations Unies afin qu'ils oeuvrent pour la réalisation des objectifs suivants : premièrement, mettre le continent africain à l'abri de l'escalade de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest et prévenir en Afrique les effets néfastes de la lutte entre les grandes puissances et de leurs rivalités mondiales pour s'assurer des avantages stratégiques, politiques ou économiques; deuxièmement, interdire l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures et conflits africains, quels que soient ses sources et objectifs, et ce conformément à l'appel lancé par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, lors de sa quinzième session ordinaire, tenue à Khartoum en juillet dernier; troisièmement, assurer le retrait immédiat de toutes les forces non africaines de notre continent; quatrièmement, favoriser la solution de tous les problèmes africains par des moyens purement africains; cinquièmement, promouvoir et développer la coopération économique et technique entre les pays africains; et sixièmement, accorder une aide substantielle à l'Afrique, tendant à mettre fin aux régimes racistes en Rhodésie, en Afrique du Sud et en Namibie, en apportant toute l'aide possible à l'effort africain pour libérer ces pays; de même, un appui ferme doit être apporté aux pays de première ligne, pour leur permettre de renforcer leur capacité de faire face aux agressions militaires dirigées contre eux, et une aide indirecte doit leur être fournie, qui consiste en l'application intégrale des sanctions économiques décrétées contre les deux régimes de Pretoria et de Salisbury, et au respect strict de l'embargo militaire décidé par l'Organisation des Nations Unies.

94. Sans aucun doute, grâce aux négociations qui se sont déroulées entre les dirigeants de ces deux régimes et les parties concernées par la solution des problèmes de la Namibie et du Zimbabwe, le monde entier reconnaît aujourd'hui la nature arbitraire, inhumaine et raciste des régimes au Zimbabwe et en Afrique du Sud. En effet, le dialogue stérile entrepris par les dirigeants de Pretoria et de Salisbury, leur intolérance et leurs préjugés aveugles ont démontré encore une fois aux Etats occidentaux qui avaient besoin d'être convaincus le peu de cas que font ces dirigeants des valeurs humaines les plus élémentaires et de leur obstination à violer les droits des Africains.

95. En Namibie, en particulier, la South West Africa People's Organization [SWAPO], après une âpre lutte, a prouvé sa maturité politique et son sens de la responsabilité

nationale et historique en décidant d'accepter, au nom du peuple namibien, le processus démocratique proposé au Conseil de sécurité par les cinq pays occidentaux comme base de la solution du problème de la Namibie⁵. La SWAPO a ainsi permis à la communauté internationale, telle qu'elle est représentée au Conseil de sécurité, de s'engager sur la voie du règlement recherché.

96. Toutefois, et comme de coutume, le régime raciste de l'Afrique du Sud s'est dérobé en revenant sur son engagement d'accepter le plan en question, profitant ainsi de ce répit pour consolider sa position militaire dans le territoire et pour prendre les mesures susceptibles de lui permettre de falsifier la volonté du peuple namibien.

97. Le Royaume du Maroc est persuadé qu'aucun progrès vers la solution du problème de la Namibie ne pourra être accompli s'il ne repose sur le respect de l'intégrité territoriale de la Namibie, qui ne peut être complète sans que Walvis Bay fasse partie intégrante du territoire namibien, conformément à la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité. Un tel progrès ne pourra être réalisé qu'en vertu d'un accord intervenu avec les représentants légitimes du peuple namibien, en l'occurrence la SWAPO, et ce sous la supervision effective de l'Organisation des Nations Unies.

98. De plus, le Maroc proclame son adhésion à la résolution 432 (1978) du Conseil de sécurité, qui a été le point de départ d'un plan démocratique susceptible — à condition que les dirigeants de Pretoria fassent preuve de bonne foi — de mettre fin à la tension dans la région en assurant au peuple namibien son droit inaliénable à la liberté, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité de son territoire dans le cadre d'une Namibie unie.

99. Aujourd'hui, comme hier, le Royaume du Maroc appuie la lutte du peuple namibien jusqu'à la victoire finale. Le Maroc a toujours montré qu'il était prêt à contribuer aux efforts déployés, tant sur le plan africain que sur le plan international, pour la création de conditions propices à la paix et à l'élimination de la tension. Aujourd'hui, le Maroc proclame à nouveau qu'il est entièrement disposé à contribuer positivement aux efforts entrepris par les Nations Unies dans le cadre du plan de libération de la Namibie, s'inspirant en cela de l'esprit de solidarité africaine et de son sens des responsabilités internationales.

100. Il y a quelques jours, le Maroc a confirmé au Secrétaire général de notre organisation la décision de Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc, selon laquelle le Maroc est prêt à mettre à la disposition de l'ONU — à sa demande — un contingent militaire qui se ralliera au drapeau de l'Organisation internationale, afin de s'acquitter de son devoir africain et international qui est de mettre fin à la présence coloniale et raciste en Namibie et de permettre au peuple namibien frère d'exercer son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté.

101. Au Zimbabwe, l'intransigeance et l'entêtement aveugle du régime d'Ian Smith ont été poussés à l'extrême afin d'entraver l'instauration d'un gouvernement par la majorité dans ce pays. Nous estimons que le problème du

⁵ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-troisième année, Supplément d'avril, mai et juin 1978, document S/12636.

Zimbabwe ne peut être résolu sans la participation active du Front patriotique qui, nous l'espérons, demeurera uni afin d'extirper le foyer de racisme de son pays, d'éliminer la discrimination fondée sur la couleur de la peau, de faire entendre la voie de la majorité africaine, et de réaliser l'indépendance et la souveraineté du Zimbabwe dans le cadre d'un régime juste et démocratique.

102. Le Maroc invite les pays du monde à venir en aide aux militants du Zimbabwe et à appuyer les pays de première ligne en Afrique australe afin de les aider à faire face à l'agression dirigée contre eux par le régime d'Ian Smith et aux campagnes d'intimidation et de terreur.

103. Cette année a été marquée également par la tenue d'une conférence sans précédent dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée aux problèmes du désarmement. Cette réunion, tenue à la demande du groupe des pays non alignés, traduit le souhait collectif de l'opinion publique mondiale de voir cesser l'effroyable course aux armements et d'aboutir à des progrès dans la réalisation d'un désarmement général et complet partout dans le monde.

104. La tenue même de cette session extraordinaire et la mise en relief du rôle et des responsabilités de notre organisation ont constitué un progrès certain dans la voie d'une solution aux problèmes du désarmement, bien que nous étions, et malheureusement sommes encore, très loin de réaliser le noble but que nous devons atteindre si nous voulons sauver l'humanité du suicide nucléaire et de l'anéantissement collectif.

105. En tout état de cause, cette session extraordinaire a pu jeter les bases et établir les structures qui, une fois bien utilisées, permettront à la communauté internationale d'envisager dans un esprit nouveau la solution des problèmes du désarmement.

106. Nous nous sommes félicités de la sage décision prévoyant la création d'un organe de délibération ouvert à tous les Etats Membres afin qu'ils puissent s'exprimer en matière de désarmement [voir résolution S-10/2, chap. IV, par. 118]. Il est certain que le renforcement des liens entre l'organe de délibération et celui de négociation consolidera la position de ce dernier et accroîtra son efficacité.

107. Le Maroc, qui a eu l'honneur d'avoir été désigné en 1969 comme membre de la Conférence du Comité du désarmement à Genève, est heureux de constater que la session extraordinaire a approuvé certaines réformes concernant les procédures de l'organe de négociation, que le Maroc, de concert avec d'autres pays, avait déjà proposées à cette conférence. Nous espérons que ces réformes permettront la participation de toutes les puissances nucléaires aux travaux de l'organe de négociation, car nul n'ignore la responsabilité des puissances nucléaires dans ce domaine, et celle en particulier des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique.

108. Nous sommes tout particulièrement satisfaits du fait que la session extraordinaire a réaffirmé la priorité à accorder au désarmement nucléaire, à la non-prolifération des armes nucléaires et au droit des Etats qui, par leur

adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de 1968, ont de leur plein gré renoncé à acquérir des armes nucléaires, d'obtenir de sérieuses garanties de sécurité et de profiter pleinement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La session extraordinaire n'a pas négligé non plus la question des problèmes relatifs au désarmement classique et ses incidences sur la paix et la sécurité des Etats. Elle a, en outre, souligné le lien étroit qui existe entre les questions du désarmement et les problèmes du développement.

109. Le Maroc, en sa qualité de membre du Comité du désarmement chargé de négociations, n'épargnera aucun effort en vue de l'application des recommandations de la session extraordinaire. Nous exhortons tous les pays du monde, et notamment ceux qui possèdent des armes nucléaires, à contribuer à cet effort méritoire afin que nous puissions traduire ces recommandations en faits concrets ouvrant la voie à la tenue de la conférence mondiale sur le désarmement et à la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous espérons ainsi parvenir à des résultats positifs répondant aux aspirations de l'homme à vivre dans un monde où règnent la paix et la sécurité.

110. En ce qui concerne la position du Maroc sur la question du contrôle de la prolifération des armes nucléaires, je tiens à rappeler que, lorsque le Gouvernement du Royaume du Maroc a décidé d'entreprendre les études nécessaires en vue de la construction d'une centrale nucléaire destinée à répondre aux besoins, sans cesse croissants, en énergie électrique, et compte tenu du fait que ses énormes réserves de phosphate permettent au Maroc de produire de l'uranium, Sa Majesté le roi Hassan II a proposé aux Nations Unies la constitution d'un comité spécial chargé de s'assurer que le Maroc n'enrichit pas l'uranium en vue de son utilisation à des fins militaires. Il a ainsi déclaré que le Maroc acceptait de son propre gré une ou deux inspections par an.

111. En ce qui concerne le lien entre le désarmement et l'arrêt de la course aux armements dans la région du Maghreb, le Maroc s'est empressé de poursuivre cet objectif en essayant de le placer dans un cadre contractuel obligatoire, de façon que cette région puisse se consacrer de manière constructive au processus du développement économique et du bien-être social.

112. A cet égard, la position du Maroc n'est pas nouvelle. Elle n'est pas née de l'impulsion du moment et n'a nullement été dictée par la conjoncture actuelle. En effet, le 28 février 1967, Sa Majesté le roi Hassan II a adressé une lettre au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies proposant la création, sous les auspices de l'ONU, d'une commission qui serait chargée de deux missions importantes :

“Premièrement, assurer que le Maroc et l'Algérie renoncent à renforcer leurs capacités militaires, dans le but d'éviter les risques de la course aux armements en Afrique du Nord;

“Deuxièmement, vérifier sur place, avec les moyens appropriés, et du point de vue qualitatif et quantitatif, les armes acquises par le Maroc et l'Algérie et définir les quantités d'armes nécessaires au maintien de la sécurité des deux pays.”

113. Néanmoins, la tension au nord-ouest de l'Afrique s'est ravivée récemment après que le Maroc et la Mauritanie ont récupéré, il y a un peu plus de deux ans, leur territoire saharien. En effet, le 14 novembre 1975, fut signé à Madrid entre le Maroc et la Mauritanie, d'une part, et l'Espagne, d'autre part, un accord⁶ rendant au Maroc et à la Mauritanie leur pleine souveraineté sur le territoire connu comme le Sahara occidental. Cet accord a mis fin à toute responsabilité espagnole dans la région et a permis au Maroc, dès la mise en oeuvre des dispositions de cet accord, de poursuivre le parachèvement de son intégrité territoriale en ce qui concerne sa région saharienne. Ainsi disparaissait la présence coloniale de cette partie spoliée du territoire marocain.

114. Il convient de noter ici que cet accord a été signé sur la recommandation du Conseil de sécurité et qu'il a été entériné par l'Assemblée générale moins d'un mois après sa signature, ce qui démontre son étroite relation avec les vues de notre organisation sur la loi et la légalité.

115. Par la suite, une nouvelle situation politique caractérisée par la tension s'est manifestée dans la région du Maghreb, tension due à une agression préméditée, armée, financée et orientée par un pays voisin contre le Maroc et la Mauritanie, dans le but de porter atteinte à l'intégrité territoriale du Maroc.

116. Le Maroc, en rejetant la logique de l'hégémonie et la tendance à l'expansion aux dépens de son intégrité territoriale, se demande avec d'autres à quel titre un pays s'arroge le droit d'être le garant de ce qu'il appelle le respect des principes, tout en s'ingérant dans les affaires intérieures d'autres Etats et en organisant des agressions flagrantes en violation de toutes les conventions et principes internationaux, qui condamnent l'agression et l'atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale des Etats.

117. En affirmant avec force que le recouvrement de son intégrité territoriale est un processus irréversible qui ne saurait faire l'objet d'aucune négociation ou dialogue, le Maroc déclare qu'il garde, aujourd'hui comme hier, un esprit ouvert à toute coopération fructueuse et constructive sur la question du Maghreb.

118. Récemment, dans son discours du 20 août, Sa Majesté le roi Hassan II a déclaré :

“Le Maroc est un Etat pacifique ne recherchant que la paix. Il agit en entière consultation et coordination avec la Mauritanie soeur, pour vivre en paix avec ceux qui recherchent la paix, prêt à combattre ceux qui le combattent. Que nul ne s'avise de lever la main contre lui. Toute solution au problème de la tension dans la région doit comporter deux points essentiels.

“En premier lieu, la solution envisagée ne doit en aucun cas porter atteinte à un seul pouce du sol marocain.

“En second lieu, cette solution ne doit pas conduire à insérer une frontière étrangère entre le Maroc et la Mauritanie.”

⁶ Documents officiels du Conseil de sécurité, trentième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1975, document S/11880, annexe III.

119. A maintes reprises, le Maroc a manifesté ses bonnes intentions et s'est déclaré prêt à contribuer positivement à la réduction de la tension dans la région. Sur la base du respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale, le Maroc a collaboré sincèrement aux efforts africains déployés dans ce sens par notre organisation régionale. On se rappelle que la Charte des Nations Unies accorde la priorité aux organisations régionales telles que l'OUA pour la recherche de solutions et la réduction des tensions dans la région considérée.

120. La dernière Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Khartoum en juillet dernier, a décidé de constituer un “comité des sages”, composé de certains chefs d'Etat africains pour étudier la question de la tension dans la région du Maghreb, compte tenu du fait que la responsabilité de l'élimination de la tension est une responsabilité africaine.

121. Le Maroc a été le premier pays à répondre favorablement aux premières démarches entreprises dans ce sens par le président Gaafar Mohamed Nimeiri, président en exercice de la Conférence de l'OUA.

122. Le communiqué conjoint publié le 18 septembre par le Maroc et la Mauritanie, au terme de la visite du chef de l'Etat mauritanien au Maroc, a précisé la position de nos deux pays. Ce communiqué dit, entre autres :

“Les deux parties se sont félicitées de l'excellence de leur coopération et de l'application efficace des accords conclus entre les deux pays.

“Conscients de la pérennité des relations qui unissent leurs deux pays, les deux chefs d'Etat réaffirment leur détermination d'oeuvrer à l'élimination de la tension, au retour à la paix et à la détente dans cette région du Maghreb, dans le respect mutuel de leur souveraineté et de l'intégrité territoriale de leurs pays respectifs.

“Les deux chefs d'Etat expriment leur espoir de voir se constituer rapidement le “comité des sages” dont la création a été décidée à la récente réunion au sommet de l'Organisation de l'unité africaine et auquel ils souhaitent plein succès dans sa mission.”

123. Cela indique clairement combien le Maroc et la Mauritanie sont soucieux de voir la tension disparaître de la région du Maghreb et la tranquillité y régner, dans le cadre du respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale.

124. Pour parvenir à cette fin, le Maroc place maintenant toute sa confiance dans l'OUA, qui recherche les voies et moyens de parvenir à une solution susceptible de mettre fin aux causes de tension dans la région.

125. A la dernière session de la Conférence tenue à Khartoum, il a été lancé un appel solennel demandant à tous les Etats de la région de s'abstenir d'entreprendre toute action susceptible d'entraver la recherche d'une solution juste et pacifique de ce problème.

126. Or, nous ne pouvons que dénoncer à cet égard la violation flagrante perpétrée par l'Algérie contre l'esprit et

la lettre de cet appel. En effet, en l'espace d'un mois, l'Algérie a commis deux actes d'agression caractérisés sur le territoire marocain, menés par des unités régulières de l'armée algérienne. Le premier acte d'agression a eu lieu le 27 août 1978 et était dirigé contre un point situé au coeur du territoire marocain, dans la province de Tata. Le Maroc a dû alors adresser une note de protestation aux autorités algériennes concernant cet acte d'agression, qui constitue une infraction au principe de l'inviolabilité de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale. Le deuxième acte d'agression est survenu, il y a à peine quatre jours, c'est-à-dire le 30 septembre 1978, contre le village de Hassi Tilemsi, dans la province de Tantan. Sa Majesté le roi Hassan II a adressé à cet égard une lettre de protestation au Président de l'Etat algérien, condamnant cet acte flagrant d'agression, qui est de nature à augmenter les causes de tension dans la région et à entraver la recherche d'une solution pacifique du problème.

127. L'appartenance du Maroc à la famille arabe le rend, par la force des choses, partie prenante à l'une des questions dont l'Organisation des Nations Unies a été saisie depuis ses premiers jours; j'entends par là la question de Palestine. Cette question constitue toujours l'exemple même de l'arbitraire et de l'injustice internationaux. Tout un peuple a été ainsi déraciné et expulsé de sa terre; des tentatives se poursuivent pour liquider physiquement et politiquement l'existence de ce peuple.

128. Par la suite, la politique expansionniste d'Israël a aggravé ce problème et a redoublé le danger qu'il comportait depuis qu'Israël a occupé, en 1967, le reste de la Palestine ainsi que des territoires appartenant à deux autres pays arabes, intensifiant par là le caractère explosif de la situation au Moyen-Orient.

129. Le Royaume du Maroc, qui condamne la logique de l'agression, de l'injustice et de l'arbitraire, a une position claire et sans équivoque en ce qui concerne la question de Palestine et du Moyen-Orient. Nous avons une position de principe s'inspirant des résolutions unanimes prises sur le plan arabe lors de la septième conférence historique des chefs d'Etat ou de gouvernement arabes, tenue à Rabat en 1974. Ces résolutions, dont le Maroc se considère être le dépositaire, se fondent sur des conditions essentielles portant sur le fond du problème du Moyen-Orient et sans lesquelles aucune paix ne pourra être réalisée dans la région. La première de ces conditions est le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem.

130. Le Maroc estime que le problème palestinien est au coeur même de la crise du Moyen-Orient. Aucune solution acceptable ne saurait intervenir jusqu'à ce que ce problème soit résolu en reconnaissant au peuple palestinien — représenté par l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant authentique et légitime — son droit bien établi à l'autodétermination et son droit inaliénable à la création d'un Etat palestinien sur la terre palestinienne.

131. En outre, le Maroc réaffirme que la solution de ces problèmes — conformément aux résolutions de la Conférence de Rabat — doit être une solution globale afin de garantir qu'elle mènera à une paix générale et totale englobant toute la région et éliminera à jamais du Moyen-Orient tout foyer de tension.

132. Quant à l'Etat frère du Liban — berceau des pays arabes et centre de fraternité et de coexistence entre différentes communautés et croyances — qui est lié au Maroc par des relations humanitaires et culturelles séculaires, il se trouve, aujourd'hui plus que jamais, de par l'agression israélienne flagrante dont il a été victime et l'occupation de parties de son territoire, exposé à l'ingérence extérieure et à la violation de sa souveraineté. Le Maroc demande aux peuples du monde entier qui ont, plus d'une fois, manifesté leur solidarité avec le peuple libanais, de poursuivre leurs efforts afin que soient préservées l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban, afin de lui permettre de panser ses blessures et de retrouver le rôle humanitaire et civilisateur qui a été le sien à travers son histoire.

133. La position géopolitique du Maroc, situé au carrefour des continents, des civilisations et des mers, lui confère une place privilégiée dans le concert des nations. Partant de là, le Maroc, tout au long de son histoire, a pu, en tant qu'Etat méditerranéen, influencer la conjoncture politique dans le bassin de la Méditerranée, berceau de la plupart des civilisations du monde. Mais il a été, à son tour, influencé par les événements intervenus dans cette même région.

134. Cette situation en est au stade des concessions mutuelles, au point où elle peut influencer et être influencée, comme cela s'est produit dans le passé. Le Maroc est ainsi devenue partie engagée, directement ou indirectement, et a été forcé de se tenir sur ses gardes pour toute éventualité.

135. S'ajoutant à la crise chronique qui sévit à notre flanc oriental depuis plus de 30 ans, à savoir la crise du Moyen-Orient que je viens d'évoquer, le problème chypriote continue de constituer un des grands foyers de tension en Méditerranée. Le Royaume du Maroc espère, à cet égard, que les deux communautés turque et grecque de Chypre parviendront, par voie de négociations, à trouver une solution juste et durable à leur problème, tenant compte des intérêts primordiaux et des droits légitimes des deux communautés dans le cadre d'un Etat chypriote indépendant et non aligné.

136. Nous renouvelons l'espoir que les accords adoptés dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe parviendront à éloigner de la Méditerranée les rivalités entre les deux superpuissances, afin que cette mer devienne un lac de paix et de coopération entre les Etats riverains.

137. Sur le plan économique, le dépassement de l'ère postcoloniale annonce l'entrée du monde dans une période nouvelle de relations internationales. Il appartient donc à la communauté internationale de mettre en place un nouvel ordre économique international, fondé sur des principes nouveaux, s'inspirant de concepts nouveaux.

138. Les relations économiques actuelles qui lient les différents pays du Sud à ceux du Nord n'ont jamais été conçues globalement. Bien au contraire, les relations bilatérales, notamment, sont nées au gré des pressions des conjonctures économiques qui se sont succédé dans le monde. Ce qui veut dire que les relations, dans leur ensemble, sont fortement conditionnées par le poids his-

torique de la colonisation. C'est ainsi que l'on observe dans le monde un système de relations centrées autour des capitales des anciennes métropoles colonisatrices ou autour de nouveaux centres particulièrement puissants du point de vue économique.

139. L'inefficacité de ce système injuste n'est plus à démontrer. Il constitue en effet une entrave au développement des pays les moins nantis. Toutes les difficultés que connaissent les pays en développement, telles que les déficits chroniques des balances de paiements, l'inflation, le problème de la dette, le retard technologique, ne sont que la conséquence directe d'un système devenu rétrograde.

140. Le remplacement de ce système et la transition d'un stade à l'autre ne supposent pas seulement une nouvelle vision de ces relations, mais, d'abord et avant tout, une prise de conscience nouvelle et honnête de la part des pays industrialisés.

141. Lors des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, les tâches à accomplir et les objectifs à atteindre ont été clairement définis en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Malheureusement, aucun progrès n'est venu à ce jour entamer notre pessimisme. La détérioration des termes de l'échange n'a fait que se poursuivre. L'inflation que connaissent les pays industrialisés n'a pas épargné les pays en développement. A une ou deux exceptions près, les pays industrialisés n'ont pas répondu à la décision de l'Assemblée générale leur demandant de consacrer 0,7 p. 100 de leur produit national brut à l'assistance au développement. Force nous est donc d'affirmer que les pays industrialisés n'ont pas encore saisi la signification réelle de la notion d'interdépendance de toutes les nations du monde.

142. Il faut que les relations entre pays en développement et pays industrialisés ne soient plus régies par la loi de l'exploitation du faible par le fort, loi fondée sur des motivations égoïstes et sur une vision à court terme.

143. Lorsque l'Assemblée générale, lors de sa trente-deuxième session, a décidé d'établir le Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, ou Comité plénier, auquel elle a assigné une fonction bien déterminée jusqu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980 prévue par la même résolution, nous avions l'espoir qu'un dialogue franc et fructueux s'instaurerait entre les Etats du Nord et du Sud. Malheureusement, les tergiversations de quelques puissances industrielles sont venues nous rappeler à la réalité, qui est amère, et transformer notre espoir en désillusion. La vérité est que la volonté politique nécessaire de la part des pays industrialisés pour instaurer un nouvel ordre économique international n'existe pas encore. C'est pourquoi les appels que nous n'avons cessé de lancer pour établir le dialogue dans l'intérêt de tous sont restés sans écho.

144. Notre appréhension est grande de voir la session extraordinaire de 1980 ne trouver autre chose à constater que le manque de progrès sur la voie de l'instauration du nouvel ordre économique international. Il faut que, dès maintenant, nous réalisons le danger que constitue pour l'humanité le manque de concrétisation des mesures proclamées par les sixième et septième sessions extraordinaires.

Les problèmes économiques doivent constituer la préoccupation primordiale de la communauté internationale si nous voulons réellement nous acheminer vers une ère de justice, d'équité et de paix pour l'humanité.

145. Etant donné la situation géographique particulière de notre pays, riverain à la fois de la Méditerranée et de l'océan Atlantique, il n'est que normal que nous portions un intérêt spécial à l'évolution et à l'avenir du droit de la mer.

146. La codification du nouveau droit de la mer est l'une des tâches et des responsabilités les plus importantes et les plus ardues qui incombent actuellement à l'Organisation des Nations Unies. Les négociations de fond sur le nouveau droit des mers et des océans ont, en vérité, commencé il y a huit ans, après qu'un consensus a été enregistré à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, non seulement autour de la nécessité pressante d'instaurer ce nouvel ordre juridique, mais également autour des principes de base sur lesquels il convient de l'édifier [résolution 2749 (XXV)]. C'est dans le cadre de ces principes de base, qui ont reçu d'ores et déjà force de règles coutumières générales, que s'est réunie la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, en sept sessions successives. Et il va de soi que les grandes espérances et aspirations que la communauté internationale attache à cet effort diplomatique ne sauraient permettre maintenant aucune lenteur complaisante ni aucun comportement dilatoire, de même qu'elles ne sauraient permettre le recours à aucune action unilatérale précipitée qui risquerait de rendre vains et sans objet les efforts déployés énergiquement jusqu'ici en vue de parvenir à l'accord de conciliation globale souhaité.

147. Et cela d'autant plus que pareille précipitation ne serait justifiée, ni du point de vue diplomatique après l'impulsion renouvelée qui a poussé en avant les négociations au cours de la septième session réunie au printemps 1978 à Genève, ni en ce qui concerne les minéraux dont l'exploitation est projetée dans les fonds marins et qui demeureront pendant longtemps encore largement couverts par la production des gisements situés en terre ferme, en particulier depuis la découverte, ces tout derniers mois, de grandes réserves de ces mêmes minéraux en Amérique du Nord.

148. En tout état de cause, nous ne pouvons, en ce moment délicat, que réaffirmer notre conviction que l'Assemblée générale, en appliquant le concept de patrimoine commun de l'humanité aux zones internationales des fonds marins, a pris une des mesures les plus nobles et les plus ambitieuses qu'elle ait jamais prises, en pleine et fidèle conformité aux buts de la Charte, depuis la création de cette organisation.

149. Il ne serait ni sage ni avisé qu'une puissance prenne sur elle-même de faire peu ou aucun cas de tout ce qu'implique un complet attachement à ce généreux concept en fait de garantie de stabilité pour le nouveau droit de la mer. Naturellement, cette stabilité ne peut être fondée que sur les bases saines de la complémentarité, de la coopération et de la justice, dans l'intérêt de la communauté internationale tout entière.

150. Le bien-être de l'homme, le respect de sa nature humaine et la sauvegarde de ses droits ont toujours été le

but ultime de toutes les civilisations et de tous les systèmes législatifs depuis des temps immémoriaux. Aujourd'hui encore, ils demeurent au coeur des aspirations humaines, indépendamment des régimes et des doctrines. La condition préalable de ce bien-être n'est autre que la satisfaction des besoins essentiels de l'homme qui doit être libéré des contraintes que représentent la pauvreté, la misère, l'ignorance et la maladie, ainsi que de la peur et de l'oppression.

151. Il est peut-être de bon augure que, dans quelques semaines, nous célébrerons le trentième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ces droits pour le respect desquels le Maroc s'est distingué dans la communauté mondiale, et sans lesquels la dignité de l'homme, son bien-être et sa liberté d'expression et d'association ne peuvent être pleinement réalisés.

152. La première condition du bien-être de l'homme est la satisfaction de tous ses besoins économiques et financiers, dans un large cadre de liberté politique, afin qu'il vive à l'abri de la peur et du besoin et voie s'ouvrir devant lui de nouveaux horizons, favorisant la créativité, l'originalité, ainsi que l'avancement de la civilisation humaine.

153. Cela requiert de nous une action sérieuse et immédiate, en vue de susciter les mutations économiques et politiques nécessaires, aussi bien sur le plan national que sur le plan international afin d'atteindre cet objectif. Contribuons donc tous à ce processus et essayons tous de nous engager volontairement sur la voie de la coopération et du dialogue fructueux. Oublions les intérêts égoïstes et passagers, et envisageons sous un angle plus global notre participation à cet effort humain louable pour que l'humanité puisse vivre sur notre petite planète dans la paix, la sécurité, la justice, le bien-être et la prospérité.

154. M. AFSHAR (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Liévano à l'occasion de son élection au poste important de la présidence de l'Assemblée générale. Son élection ne constitue pas seulement la reconnaissance par l'Assemblée de sa grande connaissance et de son expérience des relations internationales; c'est également un hommage au rôle éminent joué par son pays dans les affaires mondiales.

155. Je voudrais également exprimer ma gratitude à M. Lazar Mojsov, président sortant de l'Assemblée générale, pour la manière excellente avec laquelle il a guidé les travaux de la session ordinaire et des sessions extraordinaires de l'Assemblée au cours des 12 derniers mois. La délégation iranienne est heureuse d'avoir travaillé en étroite coopération, au cours de sa présidence, avec M. Mojsov, dont le pays entretient avec le mien des relations amicales.

156. Je voudrais également exprimer une fois de plus notre gratitude au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour son dévouement inlassable à l'égard de la recherche de solutions aux divers problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également souligner que nous avons eu le plaisir d'accueillir le Secrétaire général en Iran au début de cette année, et que cette visite a été l'occasion de discussions utiles et constructives.

157. Je voudrais également souhaiter la bienvenue dans la communauté des nations à l'Etat des Iles Salomon, qui

occupe maintenant la place qui lui revient de droit parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que l'entrée des Iles Salomon à l'ONU ajoutera une dimension nouvelle à l'universalité de notre organisation.

158. La session actuelle de l'Assemblée générale a lieu peu de temps après la convocation des huitième, neuvième et dixième sessions extraordinaires. Elle suit également de très près la deuxième session du Comité créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, récemment établi et connu sous le nom de Comité plénier, qui est chargé de passer en revue l'application des décisions et accords qui concernent l'établissement du nouvel ordre économique international.

159. Bon nombre des questions inscrites à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale ont été étudiées à des sessions précédentes, mais demeurent cependant sans solution. Ce manque de progrès, ajouté à l'intensification tant des espoirs que des déceptions et au recours toujours plus fréquent à la violence, exige d'urgence un nouvel effort pour la solution de ces problèmes. Je voudrais donc traiter brièvement de certains d'entre eux.

160. La question du Moyen-Orient continue de figurer au premier plan de nos préoccupations. Les souffrances qui affligent depuis si longtemps la population de cette région ont créé une situation qui, bien entendu, nous inquiète profondément. Par conséquent, nous avons suivi avec un vif intérêt les événements intervenus récemment dans le cadre du conflit arabo-israélien. Si les espoirs et aspirations longtemps chéris d'une paix complète dans la justice doivent se réaliser, Israël doit se retirer de tous les territoires occupés, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier celles qui visent la ville sainte de Jérusalem, à laquelle l'ensemble du monde islamique attache la plus haute importance. De même, aucune paix durable ne peut être établie si l'on ne tient pas dûment compte des droits légitimes du peuple palestinien. Nous espérons ardemment qu'une paix complète et durable, fondée sur la justice, régnera bientôt au Moyen-Orient.

161. La situation à Chypre est un autre problème inquiétant. La tension persistante contribue à contrecarrer les efforts internationaux visant à l'instauration de la paix et de la tranquillité dans ce pays. Nous continuons de penser qu'une solution juste et durable de ce problème peut et doit être obtenue par des négociations entre les deux communautés ethniques de Chypre, afin de préserver l'intégrité territoriale et l'indépendance du pays, en tenant compte des intérêts légitimes des deux communautés.

162. L'océan Indien est également une région qui nous préoccupe particulièrement. Le Comité spécial de l'océan Indien continue d'oeuvrer afin que la région conserve son caractère de zone de paix. En tant qu'Etat voisin, l'Iran poursuivra ses efforts tant dans le cadre qu'à l'extérieur du système des Nations Unies afin de contribuer à la réalisation de cet objectif et de maintenir cette zone à l'abri de la rivalité des grandes puissances. Le golfe Persique, qui s'étend, par le détroit d'Hormuz, jusqu'à l'océan Indien, est d'une importance vitale pour l'Iran. En fait, tous les Etats

voisins du golfe Persique attachent une grande importance à la sécurité de ce golfe. Etant donné que cette voie d'eau stratégique constitue une artère vitale pour la région, il est impératif que la responsabilité du maintien de sa sécurité relève uniquement de ces Etats. Il est heureux que les Etats du golfe Persique soient liés non seulement par cet intérêt commun important, mais également par des liens de fraternité qui se sont forgés et cimentés au cours des siècles, sur les plans culturel, religieux et historique.

163. L'aspiration universelle de libérer le monde de la crainte de la guerre et de la terreur des armes nucléaires constitue la base sur laquelle l'Organisation des Nations Unies a été créée et qui nous a poussés à rechercher les moyens d'établir un climat de paix et de sécurité par le désarmement. Avec la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, un effort particulier, avec la participation de tous les Membres, a été consenti pour nous rapprocher davantage des objectifs du désarmement.

164. Malheureusement, les résultats de la session extraordinaire n'ont pas répondu, et il s'en faut, aux espoirs et à l'attente suscités. Ils n'ont pas non plus reflété les immenses efforts qui avaient été mis en oeuvre pour la préparation de cette session. Cependant, notre déception dans l'immédiat doit être tempérée par l'obtention de certaines mesures positives. Le but essentiel de cette session était de stimuler la réflexion et l'intérêt dans le domaine essentiel et vital du désarmement. Le Document final de la session [résolution S-10/2], adopté par consensus, reflète certaines réalisations encourageantes dans ce domaine et dans d'autres domaines importants. Un accord a été réalisé sur la création de nouveaux mécanismes de délibérations et de négociations concernant le désarmement. Il semble que nous possédions maintenant les éléments essentiels d'une nouvelle stratégie internationale du désarmement qui, nous l'espérons, pourra être concrétisée grâce aux efforts collectifs, à la bonne volonté et à la persévérance communes.

165. La crainte et l'anxiété de même que les espoirs et les attentes qui ont mené à la convocation de la session extraordinaire sont toujours présents en nous. Le monde continue de vivre dans l'ombre menaçante d'énormes stocks d'armes perfectionnées. Les facteurs et les forces qui contribuent au maintien de la course aux armements sont toujours à l'oeuvre.

166. Afin de préserver les générations présentes et futures de l'anéantissement, le message universel est clair et a une forte résonance : dans le processus du désarmement, il est évident que le désarmement devrait commencer par la cessation de la course aux armes nucléaires.

167. Mon pays et, je me permets de le dire, la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont toujours soutenu que les puissances nucléaires, notamment les superpuissances, ont une responsabilité première et toute particulière dans la promotion d'un désarmement véritable. Ces Etats peuvent et doivent rompre le cercle vicieux de la course aux armements en prenant des mesures concrètes et tangibles afin que d'autres Etats se sentent plus rassurés et soient encouragés à emprunter la voie menant à l'objectif ultime qu'est le désarmement général et complet.

168. Un autre problème, source de graves préoccupations pour la communauté internationale, est l'extension du terrorisme international. Nous croyons fermement que le recours à des actes de violence, qui est la cause de la perte de vies innocentes et qui met en danger les droits fondamentaux de l'homme et menace la structure même des sociétés organisées, doit cesser. Je voudrais ici souligner une fois de plus que mon gouvernement a toujours été en faveur de la coopération internationale pour lutter contre le terrorisme. Dans ce contexte, nous avons également relevé avec satisfaction la décision de la récente Conférence économique au sommet, tenue à Bonn⁷, relative à la campagne contre le terrorisme et la piraterie aérienne. Nous sommes prêts à apporter notre plein appui à tout effort international dans ce domaine.

169. En ce qui concerne l'Afrique australe, certains développements positifs se sont produits au cours de ces derniers mois. La convocation par l'Assemblée générale de la neuvième session extraordinaire, consacrée à la Namibie, et l'aval donné par le Conseil de sécurité dans sa résolution 435 (1978) à un plan d'indépendance pour ce territoire constituent un pas en avant dans la direction du transfert du pouvoir souverain au peuple de Namibie. A cet égard, je dois réaffirmer que l'intégrité territoriale de la Namibie devrait être protégée conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

170. Mon gouvernement reste vigoureusement opposé à l'*apartheid*, politique à laquelle le peuple de l'Afrique du Sud continue d'être soumis. Nous nous sommes associés à d'autres pays pour condamner la politique d'*apartheid* qui trouble la conscience de l'homme en raison de son indignité et du fait qu'elle viole les droits de l'homme. Le Gouvernement de l'Iran, en vertu de sa politique contre l'*apartheid*, a décidé, conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale, d'adopter les mesures nécessaires, y compris la diffusion de renseignements, dans le cadre de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*. Ainsi, une fois encore, nous tenons à apporter la preuve, tant par le verbe que par l'action, de notre solidarité avec le peuple opprimé de l'Afrique du Sud.

171. Au Zimbabwe, malheureusement, l'affrontement entre le régime minoritaire illégal et les combattants de la liberté continue d'entraîner de grandes pertes de vies. Nous espérons que l'accord sur la Namibie offrira une perspective plus brillante de règlement pacifique du problème rhodésien et de transfert rapide du pouvoir souverain à la majorité au Zimbabwe.

172. Dans le domaine du développement et de la coopération économique internationale, nous estimons que l'économie mondiale est toujours en proie aux mêmes difficultés fondamentales auxquelles elle était confrontée il y a un an, lorsque nous avons étudié pour la dernière fois la situation en cette assemblée, et que les incertitudes qui pèsent encore sur les économies des pays tant développés qu'en développement continuent de déjouer les tentatives visant à résoudre les divergences de vues et de politiques sur ces questions. Le cadre politique adopté par les sixième et

⁷ Voir "International Terrorism: Joint Statement, July 17, 1978", *Weekly Compilation of Presidential Documents*, Washington (D. C.), Government Printing Office, 1978, vol. 14, n° 29, p. 1308 et 1309.

septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale en vue de créer un nouvel ordre économique international est encore loin de se matérialiser.

173. Le dialogue entamé à la Conférence sur la coopération économique internationale et poursuivi en d'autres enceintes est resté en deçà des aspirations et besoins des pays en développement. De plus, les perspectives de poursuite de négociations ne sont pas particulièrement brillantes. Il est en effet décourageant de voir que les pays en développement, dans leur ensemble, atteignent maintenant un taux de croissance de production globale inférieur à celui réalisé au début des années 70; que le taux de croissance de leur production agricole dépasse à peine la moitié du taux de 4 p. 100 qui avait été fixé dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]; que la croissance de leur production industrielle s'est notablement ralentie; et que l'imposition de restrictions d'importations et autres mesures de protection adoptées par certains pays développés a considérablement gêné la mise sur pied d'une base industrielle, même modeste, qui représente une source importante de recettes d'exportation pour un certain nombre de pays en développement.

174. Les tendances de ralentissement ont touché plus que d'autres les pays en développement exportateurs de pétrole. Pour ceux-ci, le déclin du taux de croissance des recettes d'exportation s'est accompagné de l'érosion continue de leur pouvoir d'achat.

175. La chute de la valeur des recettes d'exportation a également affecté d'autres pays en développement. Malgré une certaine augmentation de leurs recettes d'exportation dans l'ensemble et une amélioration de leur balance des paiements au cours des deux dernières années, les perspectives à long terme d'un mouvement de hausse soutenue sont encore faibles; un certain nombre de ces pays souffrent encore de la détérioration des termes de l'échange. Le remboursement de la dette extérieure contribue également à affaiblir leurs économies.

176. Si on ne les contrôle pas, les tendances actuelles exerceront nécessairement un effet perturbant sur la croissance et la prospérité des pays en développement, avec

toutes les conséquences inhérentes à une telle perturbation: Par conséquent, il est urgent et nécessaire d'établir une coopération plus étroite entre les pays développés et les pays en développement, car, tant que le monde sera divisé entre nantis et démunis, le développement global ne sera pas authentique et ne pourra pas durer et les indices de croissance ou d'amélioration seront presque dénués de sens.

177. Dans le domaine des droits de l'homme, une évolution particulièrement intéressante et positive peut se discerner aujourd'hui au sein de la communauté internationale. D'une part, on s'accorde de plus en plus à condamner catégoriquement les violations les plus flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales de l'individu. D'autre part, on reconnaît que les violations massives des droits de l'homme portent atteinte non seulement aux individus, mais aussi à des populations entières, comme dans le cas des victimes de l'*apartheid*, du colonialisme et de la domination étrangère.

178. L'application de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales à tous est un processus lent, un long chemin jonché de pièges, mais un chemin que mon pays, malgré de récents événements malheureux, est décidé à suivre sans relâche. Sous la direction de notre souverain éclairé, nous avons ouvert un chapitre dans notre histoire, où l'on prend des mesures pour garantir la pleine protection de la liberté d'expression dans le cadre de la Constitution et des lois du pays.

179. Sur la scène internationale, l'Iran continuera avec ferme détermination d'appuyer tous les efforts sincères en vue de garantir et d'encourager les libertés fondamentales.

180. En conclusion, je voudrais une fois encore rappeler notre position de base, à savoir que la paix et la sécurité, tant au niveau international que national, peuvent être réalisées au premier titre en reconnaissant la liberté et la dignité de l'homme. Nos efforts, sur le plan national, au cours des ans, ont déjà donné des fruits significatifs. Avec l'aide du Dieu tout-puissant et grâce à l'application de politiques et de programmes conçus pour assurer la justice sociale, nous espérons réussir à créer les conditions nécessaires à la paix et la sécurité.

La séance est levée à 13 h 30.